

OPOUL, le 6 MAI 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 Mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et ministérielles.

L'Education Nationale et les services municipaux ont travaillé conjointement sur une organisation de l'école, dans un cadre restrictif imposé, tout en tenant compte des spécificités locales humaines et matérielles mais aussi en respectant les modalités sanitaires définies dans le protocole édicté par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

La version définitive de cette organisation a été vérifiée et validée par M. le DASEN des Pyrénées Orientales.

- La rentrée aura lieu le **LUNDI 18 MAI**, potentiellement pour tous les élèves souhaitant regagner l'école.
- L'organisation hebdomadaire repose sur **2 journées en présentiel et 2 journées en distanciel**. Ainsi, tous les élèves auront deux jours d'école dans la semaine.
- Un questionnaire joint aux présentes vous demandera si vous souhaitez que votre ou vos enfants soient scolarisés. **Votre réponse, positive ou négative, vous engagera du 18 Mai au 1er Juin 2020. Les enfants restant à la maison poursuivront l'enseignement en distanciel.**
- Les enfants des personnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, ne disposant pas d'autres moyens de garde, seront accueillis tous les jours.
- Les horaires des cours en présentiel sont inchangés : 9H – 12H / 14H - 17H.
- Les récréations seront séparées et échelonnées.

L'ensemble du personnel communal des services scolaires et périscolaires est mobilisé pour garantir le respect des règles sanitaires préconisées et assurer un environnement désinfecté, sécurisé aux élèves durant leur temps scolaire de 9h à 17h.

Compte tenu des obligations de désinfection, des protocoles d'accueil et des contraintes d'espace, il nous est pour le moment impossible de proposer un accueil périscolaire (matin et soir).

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de l'accueil qui suivent.

Ce protocole d'accueil sera mis à jour le 1er juin en fonction des annonces du Premier Ministre et la commune se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, en cas d'évolution de la situation sanitaire, y compris la fermeture de l'école, si la sécurité des élèves et des personnels enseignants et non-enseignant n'étaient plus garantie ou d'envisager la réouverture des accueils périscolaires si la situation le permet.

**I- ORGANISATION SCOLAIRE : ACCUEIL DES ELEVES A COMPTEUR DU
LUNDI 18 MAI 2020**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
Accueil des classes : GS/CP : M. PUJOL CE2/CM1 : Mme LEON CM1/CM2 : Mme BOUCHET.	Accueil des classes : PS/MS : M. GROSCASSAND CP/CE1 : Mme PORTEILS CE1/CE2 : Mme MONDY	Accueil des classes : GS/CP : M. PUJOL CE2/CM1 : Mme LEON CM1/CM2 : Mme BOUCHET	Accueil des classes : PS/MS : Mme GROSCASSAND CP/CE1 : Mme PORTEILS CE1/CE2 : Mme MONDY

ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE CLASSE TOUS NIVEAUX CONFONDUS

Cette organisation repose sur un accueil maximal d'élèves et peut être soumise à adaptation selon le nombre d'enfants accueillis pour la période du 18 Mai au 1er juin notamment pour la mise en place des ateliers.

MATIN : de 9H à 12 H Chaque classe est divisée en 2 groupes dont le seuil est inférieur au seuil maximum (15 élèves par classe).	COURS : prise en charge par l'enseignant. GROUPE 1 : la moitié de la classe présente sur l'école.	ATELIERS : prise en charge par le personnel municipal : - un atelier lecture - un atelier étude - un atelier culturel et artistique. GROUPE 2 : la deuxième moitié de chaque classe.
APRES-MIDI : de 14H à 17H Conservation des groupes du matin.	COURS : prise en charge par l'enseignant . GROUPE 2 : qui était en atelier le matin.	ATELIERS : prise en charge par le personnel municipal. GROUPE 1 : qui était avec l'enseignant le matin.

II- CANTINE SCOLAIRE :

Afin d'éviter l'usage des cuisines collectives tout en maintenant le service, considérant les surfaces disponibles dans le réfectoire et dans les autres espaces libres, nous avons fait le choix des paniers repas fournis par l'UDSIST.

Ces repas équilibrés au format « pique-nique » tel qu'ils sont proposés lors de sorties scolaires, s'adaptent parfaitement aux contraintes de la crise.

Ainsi en fonction du nombre d'enfants accueillis, le service se tiendra dans le réfectoire, mais pourra également, si les conditions météorologiques le permettent, être pris en extérieur (cours de récréation, city-stade...).

Ce service nous permet également de proposer ces repas à l'ensemble des élèves inscrits à la cantine y compris les jours où ils n'ont pas classe en présentiel. Un retrait à la cantine ou une livraison à domicile pourront alors être mis en place.

D'autre part, la commune se réserve le droit de proposer aux parents d'élèves, la prise du repas à domicile si l'effectif est trop important et qu'il ne permette pas d'assurer la sécurité de tous.

Une priorité d'accueil sera donnée aux enfants de personnels soignants et des parents en activité professionnelle non distancielle.

III- QUESTIONNAIRE DEFINITIF DE FREQUENTATION SCOLAIRE POUR LA PERIODE DU 18 MAI AU 1er JUIN 2020

Vous trouverez joint aux présentes un questionnaire informatif de fréquentation scolaire pour cette période. Vos réponses vous engageront jusqu'au 1er Juin 2020 et ne pourront pas être modifiées pour cette période.

Ce questionnaire doit être impérativement renseigné au plus tard le JEUDI 7 MAI 2020.

Comptant sur votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



L'Adjoint Délégué
M. Marc FORMATECHIE

La Directrice
Hélène BOUCHET.

QUESTIONNAIRE OFFICIEL DE FREQUENTATION DE L'ECOLE POUR LA PERIODE DU 18 MAI AU 1er JUIN 2020

Ce document a été établi en fonction des directives émises par le Ministère de l'Education Nationale et des consignes imposées par le protocole sanitaire

A RENSEIGNER AU PLUS TARD LE JEUDI 7 MAI 2020

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

CLASSE :

ENSEIGNANT (de votre enfant) :

I- TEMPS SCOLAIRE : Cocher la bonne case.

- INTEGRERA L'ECOLE POUR LA PERIODE DU 18 MAI AU 1er JUIN 2020**

L'enfant inscrit devra suivre les cours et respecter les jours en présentiel indiqués en fonction de sa classe.

Les enfants des personnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise pourront être accueillis tous les jours.

Les jours où votre enfant ne sera pas présent dans l'école, il devra travailler en distanciel et effectuer le travail que le maître lui aura fourni en classe.

- N'INTEGRERA PAS L'ECOLE POUR LA PERIODE DU 18 MAI AU 1er JUIN 2020**

L'enseignement de l'enfant est pris en charge par sa famille et pourra suivre les cours en distanciel à la maison comme précédemment.

II- TEMPS PERISCOLAIRE :

- FREQUENTERA LA CANTINE**

- NE FREQUENTERA PAS LA CANTINE**

La réponse peut se faire :

- Par retour papier : déposée à la Mairie.
- Par mail : mairie-opoul@wanadoo.fr